

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION:
12/09/2019
DATE D’AFFICHAGE:
NOMBRE DE CONSEILLERS:
14
VOTANTS :
Pour : 13 Contre : 0
OBJET:
PLU - Instauration du Permis
de Démolir

L’an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nelly DEBRYE.

Étaient présents:

MM DEGARDIN, AUChart, HAYER, LEJEUNE, LELONG, RICHARD, SINOQUET, et Mmes HERMAND, BOUCHER, formant la majorité des membres en exercice

Excusés: M. VANBESELAERE (pouvoir à Mme HERMAND), Mmes DUPUTEL(pouvoir à Mme DEBRYE) et NOIREL (pouvoir à M. LELONG).

Absents: M. TRUPTIL

Mme HERMAND Christiane a été nommée secrétaire de séance.

- Vu le Code l’Urbanisme, et notamment les articles L 421.3 et R 421-27,
- Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2019 approuvant la révision du PLU,
- Considérant l’intérêt pour la commune de sauvegarder son patrimoine bâti pour des motifs d’ordre historique, architectural ou culturel
- Considérant que le Permis de démolir est l’un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE :

d’instituer un Permis de Démolir sur la totalité du territoire communal,

RAPPELLE :

- Que M. le Maire pourra se prononcer sur un projet faisant l’objet d’une demande de Permis de Démolir conformément aux dispositions de l’article L.422.1 du Code de l’Urbanisme
- Que le périmètre du Permis de Démolir sera annexé au dossier de P.L.U. conformément au Code de l’Urbanisme
- Que la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un délai d’un mois
- Qu’une copie de la présente délibération sera adressée à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires de l’Oise

Fait en mairie, le 18 Septembre 2019

Le Maire,
Nelly DEBRYE

